



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

DECLARATION

L'Etat du Burundi a l'obligation de respect de la loi et des décisions rendues par les Cours et Tribunaux

29 juillet 2021

L'organisation ACAT-BURUNDI reste préoccupée par les mauvais traitements que subissent les personnes privées de liberté surtout celles poursuivies pour des infractions à caractères politiques .

Au cours de ses dernières publications, Acat-Burundi a dénoncé ce phénomène de détention arbitraire qui figure parmi les violations couramment observées depuis l'éclatement de la crise de 2015 au Burundi . Cela est dû à la non-application des décisions rendues par les Cours et Tribunaux lorsqu'elles ont pour finalité la libération des détenus politiques ou supposés.

Les décisions qui sont souvent confrontées à la résistance de l'autorité pénitentiaire et le Ministère Public dans leur exécution sont :

- La libération provisoire,
- L'acquittement,
- La libération des détenus qui ont purgé leurs peines.

L'enquête que l'ACAT - BURUNDI menée au cours de ce mois de juillet 2021 dans les établissements pénitentiaires de Gitega, Mpimba et Muramvya montre que ce phénomène regrettable de détention abusive persiste malgré la clarté du droit positif burundais, plus particulièrement le Code de Procédure Pénale et l'engagement des autorités à promouvoir l'Etat de droit au Burundi .

Comme le dit bien le Président Evariste ndayishimiye « **Personne n'est autorisé à piétiner la dignité et les droits des autres,ou appliquer la loi contre les faibles seulement.**¹ »

¹<https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2021/01/Message-a-la-Nation-Francais.pdf>



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

ACAT-BURUNDI rappelle que l'arsenal juridique burundais est on ne peut plus clair en ce qui concerne le respect de la légalité en matière de détention :

La Constitution de la République du Burundi, dans son **Article 39**, qui dispose comme suit : « Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est que conformément à la loi » Le Code de procédure pénal renchérit lorsqu'il dispose comme suit :

- **Article 154** : « la liberté étant la règle et la détention l'exception »
- **Article 262** : « le Prévenu qui, au moment du jugement est en état de détention préventive et qui est acquitté ou condamné à une simple amende, est mis immédiatement en liberté, nonobstant appel, à moins qu'il soit détenu pour une autre cause »
- **Article 342** : « A l'expiration de sa peine principale, le condamné doit être remis en liberté »
- **Article 179** : « ...la main levée de la détention préventive est rendue par le Juge au plus tard dans les deux jours suivant la décision qui l'accorde et le Ministère Public l'exécute dans un délai ne dépassant pas sept jours »

De toute évidence, les dispositions pertinentes de la loi ci -avant prouvent à suffisance la clarté du droit positif burundais quant au sort des détenus acquittés, ceux qui ont purgé leurs peines et ceux qui ont bénéficié de la liberté provisoire par ordonnances rendues par les Cours et Tribunaux. Seule leur application en faveur de certains détenus pose problème.

Cependant, malgré la lanterne de la loi, ACAT - BURUNDI constate avec regret qu'un bon nombre de détenus poursuivis pour des infractions qui ont trait à la politique sont privés de libertés sans titre ni droit car les uns ayant été acquittés par les cours et tribunaux, d'autres ont bénéficié d'une liberté provisoire tandis qu'une autre catégorie de détenus a purgé leurs peines.

Les victimes sont essentiellement constituées des personnes arrêtées pendant les manifestations d'avril 2015 contre le troisième mandat principalement les militants des partis de l'opposition ou supposés et des membres des Forces de Défense National issus des anciens Forces Armées du Burundi (ex FAB).

L'infraction d'atteinte à la sûreté de l'Etat qui est collée à tort et à travers sur cette catégorie des détenus est la plus constatée dans les dossiers des victimes documentés.



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

Pour illustrer cette situation, un tableau en annexe résume les données relevées sur 39 cas dans les établissements pénitentiaires de Gitega, Bujumbura et Muramvya qui ont fait l'objet d'enquête.

Il ressort ainsi que l'application de la loi est subjective en matière de libération des détenus et ceci rend caduques les décisions rendues par les Cours et Tribunaux. A travers ce refus d'application des décisions judiciaires, il est aisé de constater que non seulement le pouvoir judiciaire manque son indépendance vis-à-vis de l'exécutif, mais également est au mépris du système de gouvernance mis en place par le parti au pouvoir, le CNDD FDD.

Compte tenu de ce qui précède, il est fortement recommandé :

1. Au Ministre de la Justice du Burundi :

- D'être à la hauteur de ses missions et garantir le respect de la loi et faire respecter les décisions rendues par les Cours et Tribunaux,
- Identifier et punir les autorités qui entravent le fonctionnement de la justice en gardant dans les prisons les détenus libérés par décision judiciaire.

2. A la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme :

- Effectuer des enquêtes afin de se renseigner sur les irrégularités dans les prisons afin de contribuer dans le cadre de sa mission,
- Plaider pour la libération de tous les détenus illégalement emprisonnés.

3. Aux victimes :

De garder sur eux les éléments de preuves afin de pouvoir traduire en justice les auteurs des violations des droits humains le moment opportun.





Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

Contact Presse :

Maître Ntiburumusi Jean-Claude

Responsable du Département Juridique

Téléphone : +32 492 512 827

ANNEXE

Tableau actualisé de données sur les victimes des mauvais traitements dans les établissements pénitentiaires au Burundi

N°	Noms et prénoms	infractions	Prisons	Juridictions	Situation carcérale	Date de la mesure de libération	Observations
01	NKENGURUTSE Claude	Atteinte à la sureté de l'Etat	Gitega	Cour d'Appel MUHA	acquittement	Janvier 2020	Pas encore libéré
02	BURUNDI Astere	Atteinte à la sureté de l'Etat et tentative d'assassinat	Gitega	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquittement	04 Juillet 2021	Pas encore libéré
03	Joseph NDAYISENGA	Atteinte à la sureté de l'Etat et tentative d'assassinat	Gitega	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquittement	04 juillet 2021	Pas encore libéré



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

04	RUGONUMUGA BO Daniel	Participation au mouvement insurrection nel	Gitega	Cour d'Appel en Mairie de Bujumbura	Gracié	Janvier 2017	Pas encore libéré
05	BIZIMANA Pierre	Faux et usage de faux	Gitega	Tribunal de Grande Instance de Gitega	Purgé la peine	Mai 2020	Pas encore libéré
06	NIYUNGEKO Longin	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Cour d'Appel de MUKAZA	Liberté provisoire	31 mars 2021	Pas encore libéré
07	NGABIRANO Jérôme	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Cour d'Appel de MUKAZA	Liberté provisoire	31 mars 2021	Pas encore libéré
08	HAKIZIMANA Pierre	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Cour d'Appel de MUKAZA	Liberté provisoire	31 mars 2021	Pas encore libéré
09	HABONAYO Edmond	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Cour d'Appel de Mukaza	Liberté provisoire	Mars 2021	Pas encore libéré
10	NTUNZWENIMA NA Salvator	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de MUKAZA	acquitté	Février 2021	Pas encore libéré
11	NDAYISENGA Gilbert	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de MUKAZA	acquitté	Mars 2021	Pas encore libéré
12	SINDAYIGAYA Asman	Atteinte à la sureté de	MPIMBA	Tribunal de Grande	acquitté	Mars	Pas encore



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

		l'Etat		Instance de MUKAZA		2021	libéré
13	BANKUMUKUNZI Mohamed	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de MUKAZA	acquitté	Mars 2021	Pas encore libéré
14	NDUWAYEZU Régis	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de CIBITOKÉ	acquitté	Mars 2021	Pas encore libéré
15	BUTOYI Samuel	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquitté	Février 2021	Pas encore libéré
16	CIZA Jean Marie	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquitté	Février 2021	Pas encore libéré
17	NDUWIMANA Vianney	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquitté	Mars 2021	Pas encore libéré
18	NDAGIJIMANA Vénuste	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquitté	Mars 2021	Pas encore libéré
19	NTAHONDEREY E Daniel	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Cour d'Appel de MUKAZA	acquitté	Mars 2021	Pas encore libéré



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

20	KADO Manassé	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Bujumbura	acquitté	Mars 2021	Pas encore libéré
21	NAHIMANA Salvator	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Bujumbura	acquitté	Février 2021	Pas encore libéré
22	NTIHARIRIZWA Laurent	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Mukaza	acquitté	Février 2021	Pas encore libéré
23	NTIRAMPEBA Ernest	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquitté	Mars 2021	Pas encore libéré
24	KIRIMURIVYINS HI Moise	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance Muha	acquitté	Novembre 2020	Pas encore libéré
25	IRAKOZE Didier	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Muha	acquitté	Novembre 2020	Pas encore libéré
26	SINDAYIKENGER A Eric	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Muha	acquitté	Novembre 2020	Pas encore libéré
27	NDAYISHIMIYE Claude	Atteinte à la sureté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance	acquitté	Novembre 2020	Pas encore libéré



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

				Muha			
28	NDUWIMANA Eric	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Bujumbura	acquitté	Septembr e 2020	Pas encore libéré
29	HAVYARIMANA Claude	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Bujumbura	acquitté	Septembr e 2020	Pas encore libéré
30	NDUWIMANA Claude	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Bujumbura	acquitté	Septembr e 2020	Pas encore libéré
31	BIZIMUREMYI Jean de Dieu	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquitté	Juillet 2020	Pas encore libéré
32	NSHIMIRIMANA Richard	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquitté	Juillet 2020	Pas encore libéré
33	SEKAMANA Théogene	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa	acquitté	Juillet 2020	Pas encore libéré
34	BUTOYI Audace	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Cour d'Appel MUKAZA	acquitté	-	Pas encore libéré
35	NDAYIZEYE Jacques	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Tribunal de Grande Instance de	acquitté	Juillet 2020	Pas encore libéré



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)

				Ntahangwa			
36	NTIBASAME Principe	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Cour Suprême	Liberté provisoire	Mars 2020	Pas encore libéré
37	HAKIZIMANA Alexis	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MPIMBA	Cour d'Appel Ntahangwa	-	-	Pas encore libéré
38	NIYONGABO Prime	Atteinte à la sûreté de l'Etat	MURAMV YA	Tribunal de Grande Instance de Muha	acquitté	Mars 2021	Pas encore libéré
39	MANIRAKIZA Bosco	Participation aux bandes armées et atteinte à la sûreté de l'Etat	MURAMV YA	Tribunal de Grande Instance Muha	Acquitté	Décembr e 2020	Pas encore libéré